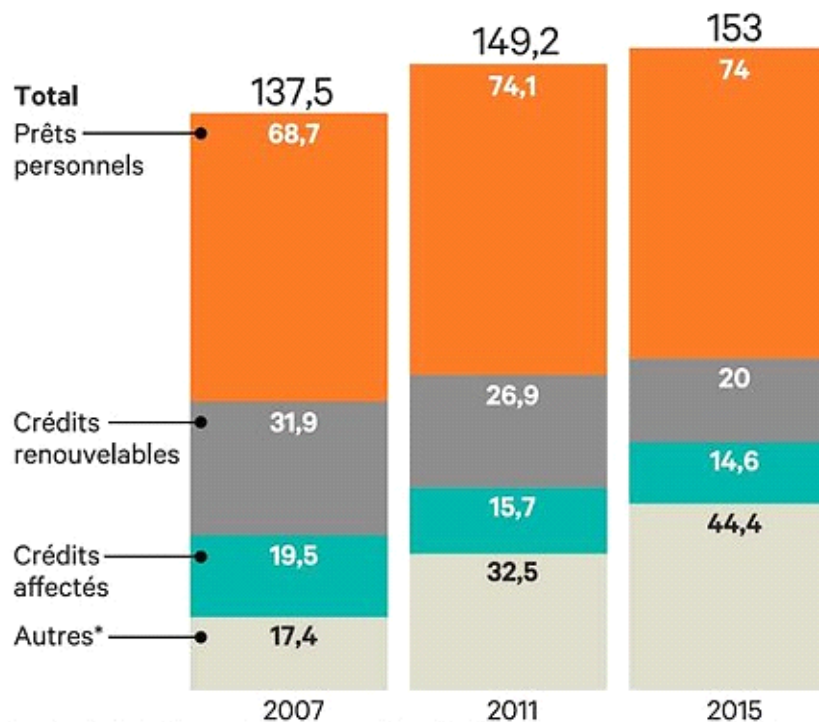


Crédit à la consommation : le secteur veut croire à une pause réglementaire

Les encours du crédit à la consommation

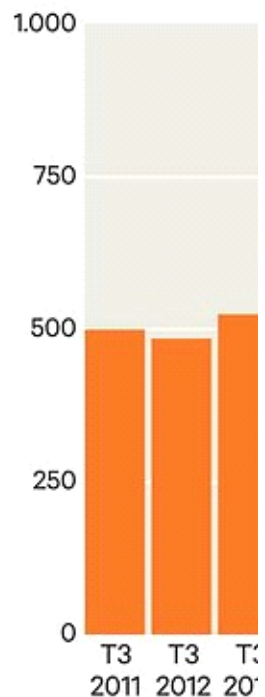
En France, en milliards d'euros, fin de chaque année



*Dont crédit-bail et opérations assimilées (LOA), avance sur comptes débiteurs, titrisation, et autres crédits trésorerie.

La location avec d'achat prog

LOA automobiles au: en millions d'euros



« LES ÉCHOS » / SOI

Un rapport très attendu prend le pouls du « crédit conso ».

En trois ans, le secteur a perdu 6 milliards de revenus.

Le calme après la tempête ? Pas moins de 11 lois en vingt ans - une tous les deux ans en moyenne - se sont penchées sur ce secteur d'activité à l'image très dégradée. Ces différentes réformes visent, dans leur ensemble, à mieux encadrer la commercialisation du crédit (en particulier sur le lieu de vente) et, en filigrane, à lutter contre le surendettement. Un rapport publié mardi - commandé par les pouvoirs publics au cabinet Athling et très attendu par l'ensemble de la profession - suggère une pause réglementaire désormais.

Sans prendre explicitement parti - en attendant que le comité consultatif du secteur financier rende sa position officielle -, le rapport propose plutôt d'approfondir

certains champs d'étude ou de renforcer l'information au public. Mais pas de renverser une nouvelle fois la table.

Manque de visibilité

Ainsi, concernant les mesures les plus récentes d'encadrement du crédit renouvelable, « *il est trop tôt pour évaluer leurs impacts et donc prématuré d'envisager de les aménager sans avoir constaté leurs effets sur une durée suffisante* », note le rapport. Certains prêteurs interrogés estiment même « *plausible* » le scénario d'une disparition pure et simple du renouvelable en cas de nouveau tour de vis. « *Ce scénario catastrophe aurait des conséquences néfastes, tant sur les effectifs des établissements de crédit spécialisés que sur l'accès au crédit de populations appartenant aux classes populaires ou moyennes* », insiste le rapport.

Des conséquences qui s'ajouteraient à celles déjà subies par le secteur depuis 2010, date de l'emblématique loi Lagarde, suivie en 2014 par celle de Benoît Hamon. Cette période, très dense sur le plan réglementaire, s'est accompagnée d'une chute des achats de voiture, de l'atonie de la consommation et de la montée du chômage. Résultat, de 2011 à 2013 les encours de crédit ont diminué (en rythme annuel) pour la première fois depuis le suivi de cet indicateur en 1993, avant de rebondir plus récemment. Dans l'intervalle, les cartes ont été rebattues ; le crédit renouvelable s'est effondré (il ne pesait plus que 13 % des encours contre 23,2 % fin 2007), et s'est recentré sur des montants plus faibles et des durées plus courtes. Sa perte d'influence a été compensée pour partie par les prêts personnels et les formules de location avec [option d'achat](#) (LOA) qui se développent désormais très rapidement (lire ci-contre).

Conséquences sociales

Outre les volumes de crédits distribués, ces réformes ont provoqué une baisse des taux moyens facturés au client. Les deux effets se cumulent pour entraîner une chute des revenus des établissements estimée à 6,1 milliards d'euros entre 2011 et 2014 (1,2 milliard d'euros pour les prêts personnels et 4,9 milliards d'euros pour le crédit renouvelable, selon les estimations du rapport). Les conséquences sociales ont été très importantes pour le secteur : « *les effectifs étaient en 2012 de l'ordre de 22.000 collaborateurs en France* », indique le document. Depuis cette date, 3.000 emplois ont été supprimés, ce qui a correspondu, dans certains établissements, à 25 % des effectifs.

Edouard Lederer, Les Echos
